

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Damparis - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Justine GRUET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 68
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 13 mars 2025
Date de publication : 27 mars 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	THEVENIN Hélène	NONNOTTE-BOUTON Catherine
MICHAUD Dominique	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	BERNARDIN Daniel	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	CHAPIN Jean-Paul
JEANNET Nathalie	MATHIOT Agnès	JEANNEROD Georges
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	DIEBOLT Alain
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	PANNAUX Joël
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	HENRY Micheline
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	JACQUOT Patrick
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	GUIBELIN Hervé
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	DOUZENEL Alexandre	GRUET Olivier
CROISERAT Jean-Luc	DRAY Frédérique	SAGET Emmanuel
GAGNOUX Jean-Baptiste	GIROD Isabelle	SANCEY Pascal
GUIBELIN Marie-Rose	GOMET Nicolas	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	GRUET Justine	CALLEGHER Aline
LEPETZ Joëlle	HERRMANN Nadine	DEJEAN Sylvie
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	RIGAUD Fabien
PECHINOT Jacques	JARROT-MERMET Laëtitia	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	MARCHAND Sylvette	
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

Conseillers absents ayant donné procuration

CHAMPANHET Stéphane donne procuration à MIRAT Maryline
DELAINE Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à LEFEVRE Jean-Philippe
DRUET Timothée donne procuration à GOMET Nicolas
EMONIN Laurent donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
MBITEL Mohamed donne procuration à JABOVISTE Philippe
ROCHE Paul donne procuration à MARCHAND Sylvette
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
VIVERGE Patrick donne procuration à BERNARDIN Daniel
LAGNIEN Jacques donne procuration à PANNAUX Joël

Conseillers absents non suppléés et non représentés

CHEVAUX Bruno	MATHEZ Christian
LACROIX Olivier	GINET Gérard
PAUVRET Emeric	

Objet : Convention pour le fonctionnement des Classes à Horaires Facilités du second degré

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE

Des classes à horaires facilités (CHF) sont organisées chaque année par le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole, en partenariat avec le Collège de l'Arc pour les élèves en second degré (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

Ce dispositif d'horaires facilités permet à des élèves motivés par les activités musicales de suivre un enseignement spécialisé au Conservatoire, dans le cadre d'un emploi du temps scolaire aménagé par le collège de l'Arc qui respecte leur parcours pédagogique et favorise leur épanouissement personnel, sans nuire aux rythmes biologiques des enfants de leur âge.

Tenant compte des contraintes de fonctionnement du Conservatoire, l'organisation des activités scolaires au sein du collège de l'Arc permet de libérer les élèves en horaires facilités, aux mêmes horaires que les élèves accueillis au Conservatoire en Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM Voix).

Suite aux réunions de concertation, une convention (jointe en annexe) a été rédigée, définissant les engagements respectifs des partenaires et les modalités pratiques de leur mise en œuvre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention pour le fonctionnement des Horaires Facilités du second degré au Collège de l'Arc,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

SCRUTIN

POUR : 79

ABSTENTION(S) : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

*Fait à Damparis, le 20 mars 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Actions Culturelles/CRD Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Ressources Humaines
- Collège de l'Arc

Jean-Pascal FICHERE.

